

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon augmente sa participation au financement des Centres de santé et d'éducation sexuelles (ex CPEF).

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) changent de nom pour devenir les Centres de santé et d'éducation sexuelles (CSES). Au-delà de ce changement de nom, la Métropole débloque une enveloppe de 1,6 millions d'euros pour répondre aux enjeux de santé de la jeunesse et des familles.

Les Centres de santé et d'éducation sexuelles sont des acteurs reconnus et identifiés en matière de prévention, de lutte contre les inégalités sociales en santé et de lutte contre les discriminations. Ils participent à la continuité du parcours de santé des personnes, en partenariat avec les professionnels de santé libéraux, hospitaliers et des permanences d'accès aux soins de santé.

Les centres de santé et d'éducation sexuelles sont ouverts à toutes et tous et pour principaux objectifs :

- D'informer sur la vie affective et la sexualité avec une priorité sur le public jeune.
- Apporter des réponses pour une contraception adaptée et contribuer à diminuer les grossesses non désirées.
- Contribuer à diminuer les IST.
- Accompagner et soutenir les personnes en questionnement et/ou en souffrance dans leur vie relationnelle, affective, sexuelle, conjugale, familiale et parentale.
- L'accueil des personnes victimes de violence.
- Évaluer les problèmes de santé globale des jeunes fréquentant les centres.

Afin de soutenir le fonctionnement de ces centres, d'améliorer le service rendu à la population et de répondre aux besoins croissants du public en matière d'accompagnement la **Métropole de Lyon a voté ce matin une augmentation de 10% de leur budget par rapport aux précédentes années, ce qui amène le budget total à 1 638 666 €**. Elle concerne **quatre CSES associatifs** (Décines-Charpieu, Saint-Priest, Tassin la Demi-Lune, Villeurbanne) et **un CSES hospitalier** (Saint Joseph Saint Luc).

En 2022 ce sont **8 480 personnes qui ont bénéficié de consultations médicales, 6 302 entretiens de conseil conjugal et familial ont été réalisés par les personnels, 357 animations collectives ont lieu à destination des personnes** (259 actions collectives en milieu scolaire, 19 au sein d'établissements accueillant des jeunes en situation de handicap).

Lucie Vacher, Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse : « La Métropole de Lyon a décidé d'augmenter à nouveau son soutien aux centres de santé et d'éducation sexuelles. Nous voulons renforcer les actions collectives de prévention à la vie affective et sexuelle, en particulier auprès des jeunes bénéficiant de la protection de l'enfance ou des jeunes en

Service Presse - Métropole de Lyon

Louis-Marie Le Noc

llenoc@grandlyon.com

04 26 99 34 27 – 06 19 94 77 71

situation de handicap. Ces actions de prévention permettent d’apporter une connaissance et une compréhension dans une période de changements physiques ou émotionnels parfois difficile à gérer pour les jeunes. L’éducation sexuelle enseigne le respect de soi et de l’autre, l’importance du consentement mutuel dans toute relation afin de développer des relations saines et respectueuses. A cela s’ajoutent un enjeu de santé publique via la prévention des risques liés aux infections et maladies sexuellement transmissibles et un enjeu de lutte contre les stigmatisations et discriminations à l’encontre des personnes. En somme, ce soutien aux centres de santé et d’éducation sexuelles illustre notre politique pour la jeunesse, une politique d’écoute, d’accompagnement, de prévention et de protection. »